



Domaine Public Maritime



Situation

La Baie du Mont Saint-Michel se situe au sud-ouest du département de la Manche, aux confins de la Normandie et de la Bretagne.

Typologie

Paysage et terroir

Communes concernées

Avranches, Ceaux, Champeaux, Courtils, Dragey Ronthon, Genets, Huisnes-sur-Mer, Le Mont-Saint-Michel, Le Val-Saint-Père, Marcey-Les-Grèves, Pontaubault, Pontorson, Saint-Jean-Le-Thomas, Vains

Surface terrestre

0 ha

Surface maritime

8 533 ha

Date de classement

Arrêté du 26 mai 1987



La Baie vue des dunes de Moidrey

DREA/p. Galineau

Histoire

Il y a 100 000 ans la Baie du Mont-Saint-Michel est une vaste plaine drainée par un fleuve alimenté par les rivières actuelles. Elle est entourée d'une couronne de schistes métamorphiques d'où émergent les éperons granitiques de Carolles, Avranches, Saint-Broladre et Cancale. Des montées intrusives tardives ont formé des petits pointements de granit perdus dans l'immensité de la plaine marine : le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe. 7 500 ans avant notre ère, lors de la transgression flandrienne, la mer envahit le golf normano-breton. Au plus fort de la transgression des sables se déposent. Lorsqu'elle ralentit, un sédiment plus fin, la tanguie, arrive à son tour.

Pendant plusieurs millénaires, la mer avance inexorablement avec des phases actives, des ralentissements et des arrêts. Au début de notre ère, des cordons coquillers se forment et empêchent la mer de pénétrer plus en profondeur. En 709, l'évêque Aubert d'Avranches consacre un premier sanctuaire à Saint-Michel sur le Mont Tombe. Sous l'impulsion d'une communauté de bénédictins, l'édifice primitif



Pèlerinage au début du XX^e siècle

Archives de la Manche



s'agrandit peu à peu pour devenir une superbe abbaye, merveille de l'occident. Au cours du XII^e siècle, le niveau marin devient proche de celui actuel. Les hommes se sont installés sur les rivages dès l'âge du Bronze. Des vestiges de pêcheries et d'ateliers de production de sel témoignent de l'intérêt que les populations portent à ces terres mouvantes. Les premières pêcheries apparaissent au début du VIII^e siècle. Elles semblent reprendre le modèle en V de celle de Saint-Jean-le-Thomas (âge du Bronze). Au Moyen-Age, un complexe de digues de 15 hectares est installé au pied des falaises de Carolles/Champeaux qui fournissent les matériaux. Celles en bois se trouvent en Bretagne, région plus pauvre en roches. Toutes les ressources de la mer sont exploitées. Le droit de « varech » concerne tout ce que la mer rejette : bateaux échoués, mammifères marins et poissons royaux (esturgeons, saumons, turbots). Le droit de pêche s'applique surtout à la pêche à pied avec filets-barrages dans les estuaires. Au XVI^e siècle, François 1^{er} fait entrer les rivages de la mer dans le domaine de la couronne. Ils deviennent inaliénables et les seigneurs et les prélats doivent abandonner leurs droits et privilèges. Seules les pêcheries construites avant 1544 sont maintenues. Elles n'en continuent pas moins à se multiplier et ce n'est qu'en 1681 que Colbert codifie le droit de la mer qui stipule « *La pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets... tant en pleine mer que sur les grèves...* ». Devenu Domaine de la Nation à la Révolution, il devient Domaine Public Maritime, en 1804, pour être défini au milieu du XIX^e siècle : « *Toute la partie du Domaine Public formé par la mer et les espaces*



La Baie à Vains au Grouin du Sud

DREAL/P. Gallineau

qu'elle baigne, soit temporairement, soit d'une manière continue ». Les particuliers pratiquent la pêche à la bichette (saumon), à la bourrache (anguille) ou à la foëne (plie, sole). La pêche des coques est pratiquée à pied, par des « coquetières » et des enfants pour procurer un supplément de revenu dans les familles où le père est souvent pêcheur. La crevette grise est très recherchée, sa capture est effectuée à l'aide de bichettes ou de « t'zures », filets coniques tendus entre des piquets. La majorité des salines se situent dans les estuaires de la Sée et de la Sélune. En 1756, 225 salines sont recensées dans l'Avranchin, dont 111 à Vains. Leur déclin commence en 1789 et elles s'éteignent en 1865, concurrencées par le

sel gris de Bretagne et le sel gemme minier. La tanguie est une autre ressource tirée de la mer depuis le XII^e siècle (droit de tanguie). Ce sédiment très fin est utilisé en amendement des terres acides. Son extraction est pratiquée par des utilisateurs ou par des « tanguiers » professionnels. Au XIX^e siècle, on estime que 600 000 tonnes sont extraites annuellement de la Baie. Sur les herbus, l'élevage des moutons est également très ancien. Le droit de « brebiage » existe depuis le XI^e siècle et le droit de pâturage, concédé par l'abbaye, est d'abord un élevage de bêtes pour la peau et la toison. C'est la crise de la laine qui, au milieu du XIX^e siècle, oblige les éleveurs à se reconvertir vers la production de viande. Si le célèbre mouton de pré-salé est désormais indissociable de l'image de la Baie, d'autres espèces paissent à ses côtés : bovins, chevaux, oies... En 1979, l'UNESCO inscrit le Mont-Saint-Michel et sa Baie au patrimoine mondial de l'humanité. En mai 1987, l'État français s'engage à préserver les qualités de ce paysage unique. Les lieux les plus emblématiques de la Baie sont classés parmi les sites, aussi bien en Bretagne qu'en Normandie (voir sites 50057-1 à 6). Le domaine Public maritime est classé parmi les sites depuis la ligne de rivage jusqu'à sa limite nord déterminée par deux droites sécantes : de l'église de genêts à celle de Cherrueix et du barrage de la caserne à l'extrémité sud du DPM des falaises de Carolles (voir site 50007). La Baie du Mont Saint-Michel a été désignée comme Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 en décembre 2004 et une Zone de Protection Spéciale a été mise en place par l'État français en janvier 2005.



Le Couesnon à l'ouest du Mont

DREAL/P. Gallineau

Le site

Au fond du golfe normano-breton, la Sée, la Sélune et le Couesnon unissent leurs eaux dans un large entonnoir ouvert vers le nord-ouest. Cette disposition amplifie le phénomène de la marée dont le marnage atteint 15 mètres. Aussi, sur des fonds marins en pente douce, l'estran prend-il des dimensions immenses. A marée basse, la mer se retire jusqu'à 9 voire 13 km des côtes et découvre une plaine de sable et de vase luisante d'eau... Sur la plaine de marée basse, les trois rivières dessinent des cours sinueux de largeur sans cesse différente par lesquels s'écoulent leurs eaux. Toute une gamme de couleur correspond à la sédimentation qui s'y développe : jaune pâle des sables à l'aval et le long des chenaux, gris perle des vasières de tanguie, vert bronze des vasières colonisées par les plantes halophytes, les herbus qui frangent la côte... Cette horizontalité met d'autant plus en valeur les rares éléments verticaux du paysage que sont les deux monts, Tombelaine, simple rocher de granit haut de 45 mètres, et le Mont-Saint-Michel que son abbaye surélève jusqu'à 75 mètres au-dessus de la haute mer. « *Une baie démesurée s'étendait devant moi, à perte de vue, entre deux côtes écartées se perdant au loin dans la brume ; et au milieu de cette immense baie jaune, sous un ciel d'or et de clarté, s'élevait sombre et pointu, un mont étrange au milieu des sables* »



Les herbus à Bas-Courtils

DREAL/P. Galineau

(Guy de Maupassant – Le Horla 1887). Plus modestement, les troupeaux de 100 à 300 brebis de prés-salés qui pâturent puccinellies, agrostis et fétuques des herbus, y ajoutent le semis mobile de leur couleur blanche. Cette horizontalité s'inscrit dans le cadre onduleux et bocager du continent. Les rivages ne forment qu'un écrin très bas qui prend quatre aspects successifs du sud-ouest au nord. Les grandes parcelles des polders de l'ouest du Couesnon dressent leurs lignes d'arbres transparentes tandis que les pol-

ders étroits du Couesnon à la Guintre restent nus et sans habitat en avant de zones humides (voir site 50057-1). Au long de la fourche des estuaires de la Sée et de la Sélune, les herbus bordent le bocage arboré qui recouvre une basse plaine de 15 à 30 mètres. A partir du Grouin du sud, un cordon dunaire très avachi frange la plaine qui fut successivement découverte puis embocagée et dessine quelques festons autour du Mont Manet et du Bec d'Andaine (voir sites 50057-2 et 3). Seules les quelques hauteurs de massifs granitiques dominent ces basses étendues. Celui de Carolles tombe abruptement sur la mer par les falaises de Champeaux hautes de 80 mètres (voir site 50057-4). Celui d'Avranches reste en retrait et des pentes raides qui sont couronnées par la silhouette de la ville descendent sur un seuil de bocage herbager et non sur la mer (voir sites 50006, 50033 et 50057-6). Plus éloigné, et en Bretagne, le massif de Saint-Broladre se profile derrière les polders. Le Roc de Granville projette dans la mer la silhouette massive de sa ville haute (voir site 50039).

Pierre Brunet

Inventaire des paysages bas-normands

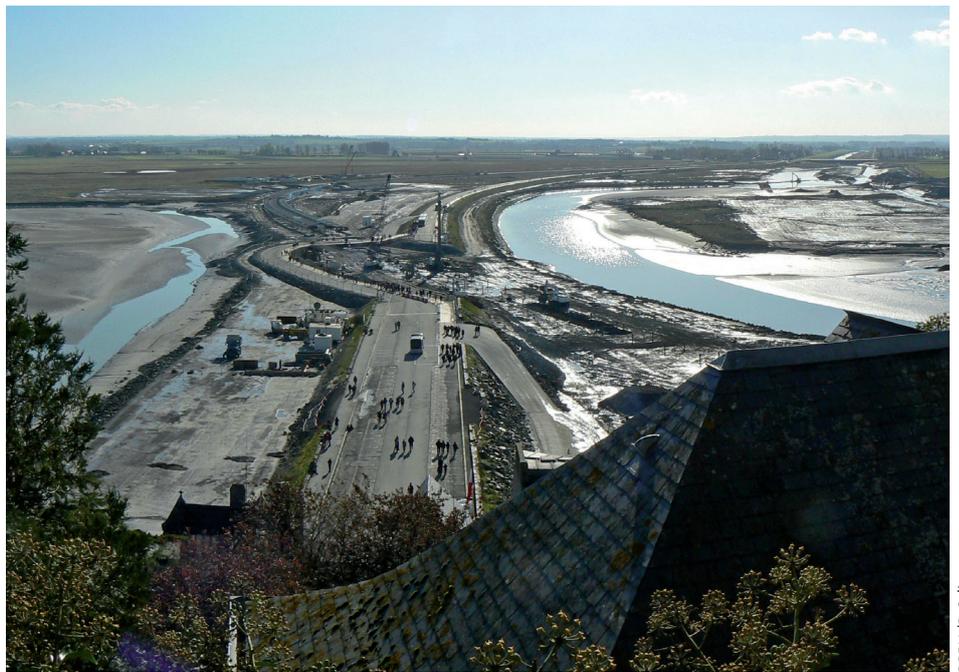
Si la prise de conscience de l'ensablement du Mont date des années 1970, c'est en 1995 que l'État travaille avec les collectivités locales et le syndicat mixte de la baie pour trouver des solutions au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Les études hydro sédimentaires durent 10 ans et les travaux commencent en 2005. En 2009, le nouveau barrage de la Caserne permet de créer des effets de chasse grâce au Couesnon.



La Sélune près de Pontaubault

DREAL/P. Galineau

A l'aval des travaux hydrauliques doivent permettre de diviser la rivière en deux chenaux pour favoriser sa « divagation ». La digue route sera détruite et remplacée par une passerelle sur pilotis, les parkings sont transférés au sud de la Caserne (voir site 50078) avec des bâtiments d'accueil pour les visiteurs. Des navettes et des cheminements piétons permettent de rallier le Mont. Pendant la période de travaux, l'entrée emblématique du Mont-Saint-Michel est bouleversée. Le lit du Couesnon est sens dessus dessous, des engins de travaux publics sillonnent les herbues et les grèves. Les abords du Mont sont devenus un chantier titanésque. Il faudra attendre quelque temps avant que l'ensemble prenne l'aspect voulu par ses concepteurs et que le Mont soit libéré des herbues qui l'enserrent. En attendant, la Baie offre toujours son magnifique spectacle quand « *le sable devenu sonore comme par enchantement apporte le bruit de la mer qui monte* – Paul Féval ». Il faut alors aller l'admirer depuis l'abbaye pour voir un opéra de sons et de mouvements, maelstrom de courants, de tourbillons, de remous où parfois quelques imprudents se font prendre.



Travaux sur la digue-route

DREAL/P. Galineau

Devenir du site

Patrimoine mondial de l'humanité, site classé, zones Natura 2000... la Baie du Mont Saint-Michel bénéficie de toutes les reconnaissances internationales et nationales aussi bien pour la qualité de ses paysages que pour les extraordinaires richesses biologiques qu'elle renferme. Pourtant, son colmatage commencé depuis 100 000 ans continue inexorablement : chaque année la mer amène près d'un million de m³ de sédiments marins (la tange). Si les travaux actuels de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont sont

couronnés de succès, qu'advient-il du reste de la Baie ? Les paysages à l'abri de la divagation retrouvée des rivières connaîtront sans doute bien des évolutions. Si l'on oublie le chantier titanésque aux abords du Mont, la Baie reste magique, c'est un festival de lumières, de textures, de couleurs, de sons... que le jeu de la marée renouvelle deux fois par jour. Sa traversée, à marée basse, semble une aventure et les découvertes sont nombreuses sur cet estran plat où rien ne semble pouvoir se dissimuler.



Bec d'Andaine, dunes de Dragey et rocher de Tombelaine



Situation

La baie du Mont Saint-Michel se situe au sud-ouest du département de la Manche, aux confins de la Normandie et de la Bretagne. Le Bec d'Andaine se trouve à 11 km au nord-ouest d'Avranches, à la sortie du bourg de Genêts.

Typologie

Paysage et terroir

Communes concernées

Avranches, Beauvoir, Ceaux, Champeaux, Courtils, Dragey Ronthon, Genets, Huisnes-sur-Mer, Jullouville, Le Mont-Saint-Michel, Le Val-Saint-Père, Marcey les grèves, Pontorson, Saint-Jean-le-Thomas, Vains

Surfaces

- 2 477 ha (50057)
- 8 533 ha (50058)

Dates de classement

- Décret du 25 mai 1987 (50057)
- Arrêté du 26 mai 1987 (50058)



Tombelaine vu du Mont

DREAL/P. Galineau

Histoire

A 2,5 km du Mont-Saint-Michel, l'îlot de Tombelaine est d'abord un simple ermitage. Il est érigé en prieuré, en 1137, par Bernard du Bec, abbé du Mont-Saint-Michel. Il y aménage des bâtiments et rénove l'antique chapelle pour établir un groupe permanent qui, sous la conduite d'un prieur, accueille les frères que l'abbé envoie se « ressourcer ». Pris par les anglais au début de la guerre de 100 ans

(1346), le prieuré de Tombelaine est de nouveau investi par les troupes du Roi d'Angleterre en 1423. L'îlot est fortifié et les anglais y



Le bec d'andaine : vue sur le Mont-Saint-Michel et le rocher de Tombelaine

Archives de la Manche

demeurent jusqu'en 1450, en devenant finalement les assiégés. Les fortifications tombent avec la chute du surintendant Fouquet à qui l'îlot appartient au XVII^e siècle. Tombelaine retourne alors à son splendide isolement seulement troublé par les pêcheurs et les pèlerins qui y trouvent refuge. En 1927, le Groupement national de la baie du Mont Saint-Michel souhaite en faire un lieu de résidence pour touristes. Tombelaine est acheté par l'État en 1933, puis classé Monument Historique en 1936. En Mai 1987 il est classé parmi les sites en même temps que les lieux les plus emblématiques de la Baie. Depuis 1985, il est devenu une réserve ornithologique où nichent une quinzaine d'espèces d'oiseaux marins.

Le site

Pour améliorer la fréquentation du site et reconquérir les dunes très dégradées, le Bec d'Andaine est réaménagé en 2004 par le Conservatoire du Littoral et la commune de Genêts, grâce à des financements dégagés par l'Opération Grand Site « Baie du Mont-Saint-Michel ». L'aire de stationnement, en lisière de dunes, est déplacée à l'arrière du cordon dunaire, près de la route. Quatre bâtiments en bois y accueillent les visiteurs : restaurant, maison des guides, billetterie et toilettes publiques. Entre deux anciennes maisons restaurées et ombragées de pins, un couloir franchit le cordon dunaire.



Genêts : le Bec d'Andaine

DREAL/M. Chevret

De part et d'autre, le site a été « renaturé ». Les dunes, remodelées et replantées d'oyats sont protégées par des ganivelles. Des creux abritent des mares d'eau douce à amphibiens. Devant la plage, la Baie se découvre telle que l'ont contemplé les pèlerins au Moyen-Age. Sur les grèves miroitantes, le sphinx énigmatique de Tombelaine et la grande pyramide du Mont-Saint-Michel se découpent en ombres chinoises ponctuées des silhouettes minuscules des randonneurs. La côte bretonne barre l'horizon avec la Pointe de Cancale

et le Mont Dol. Au nord, les falaises de Champeaux conduisent le regard vers la mer retirée où les îles Chausey, à peine visibles, semblent flotter. Le Bec d'Andaine offre encore le merveilleux spectacle d'une Baie intemporelle, inchangée depuis des siècles. Le cordon dunaire est continu de Genêts à Saint-Jean-le-Thomas. Son épaisseur varie de plusieurs centaines de mètres à quelques dizaines. Vers le nord, le front de dune est soumis à une forte érosion. Par endroits, il présente l'aspect de microfalaises où le sable « à vif » n'est surmonté que d'une maigre végétation. A l'arrière, la dune grise présente le faciès habituel des dunes du Cotentin, pelouses rases de graminées et de lichens. Ponctuée de boisements de pins, elle offre de vastes surfaces utilisées en pâtures. A l'ouest de Dragey, une petite route conduit à la plage de « la Dune ». C'est le seul endroit « aménagé » du cordon dunaire. Des chalets et des bungalows encadrent une aire de stationnement bordée de pins et une trouée de la dune permet d'accéder à la mer. Ici la dune est très érodée et les cabanons sur le haut semblent prêts à tomber. En s'éloignant par le sentier du littoral, l'on retrouve toute la magie du lieu, immenses espaces scintillants parfois troublés par le galop des chevaux de courses qui viennent y effectuer leur entraînement avant de remonter vers les haras sur les hauteurs de Dragey. Des abords du village, les marais de la Claire Douve



Traversée des grèves au Bec d'Andaine

DREAL/P. Gailmeau

apparaissent dans une mosaïque de prairies de pâture et de fauche, plus humides au centre. Des roselières et des caricaies occupent les berges du ruisseau et les alentours des gabions tandis que des joncs apparaissent dans les parties les plus basses. Au sud du site, des parcelles (parfois cultivées) sont encloses de peupliers, de frênes et de rideaux de saules. Dernière zone humide périphérique de la Baie, ces marais de 200 hectares, pâturés de façon extensive, sont un milieu naturel unique. Avec sa grande richesse botanique, c'est un secteur de quiétude et de repos apprécié par une multitude de canards et de limicoles. Plus d'une cinquantaine d'espèces y nichent régulièrement. C'est également une escale migratoire importante, notamment au printemps quand les marais sont inondés.



Le cordon dunaire au nord du Bec d'Andaine

DREAL/P. Galineau

Devenir du site

Patrimoine mondial de l'humanité et site classé, la Baie du Mont-Saint-Michel a été désignée comme Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 en décembre 2004 et une Zone de Protection Spéciale a été mise en place par l'État français en janvier 2005. Le Bec d'Andaine et les

dunes de Genêts sont en zone de préemption du Conservatoire du Littoral qui y a réalisé de nombreuses acquisitions. Il en a confié la gestion au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux (SyMEL). Pour la plupart, les terres sont louées à des agriculteurs locaux, éleveurs de bovins ou de chevaux. Malgré toutes ces protections et une gestion raisonnée, quelques menaces pèsent encore sur ce site. Il n'y a pas si longtemps encore, le Bec d'Andaine était fort dégradé avec son importante fréquentation touristique. Réaménagé et renaturé, il ne demande que quelques années supplémentaires pour que la végétation fixe les dunes. Le cordon littoral demeure le sujet le plus préoccupant. Il est très érodé et de faible épaisseur au nord, il pourrait s'ouvrir un jour laissant la mer envahir les marais. Avec la déprise agricole, les dunes et les marais ont tendance à retourner à la friche. Quelques terrains de loisirs accueillent des bungalows, mais ils ont vocation à disparaître pour laisser la place à un espace naturel, ouvert à tous. Les objectifs de gestion Natura 2000 préconisent un pâturage extensif estival sur ces terres et les contrats passés avec les agriculteurs visent à préserver cette pratique, condition indispensable à la conservation du milieu.



DREAL/M. Chevret

Dragey et La Dune

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).